SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

nombre de	Nombre de	Nombre de	Nombre de pouvoir
conseillers en	conseillers	conseillers	
exercice	présents	votants	
54	17	18	1

Date de la convocation: 19/09/2019

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

<u>Etaient présents</u>: BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

<u>Etaient excusés</u>: CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents: BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°147_021019

Recrutement d'un technicien

Le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes des articles 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1987 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires.

Le Président explique le besoin d'un recrutement pour mener à bien les projets programmés : animation et coordination du CTMA Clain Sud, travaux de restauration à mettre en place sur le terrain, études à suivre, en plus des affaires générales du syndicat. De plus, suite à la croissance du territoire du syndicat, un technicien titulaire sera nécessaire au bon fonctionnement.

Par conséquent, le Président propose au Comité Syndical de recruter un technicien pour une durée d'un an renouvelable une fois, avec obligation d'obtention du concours pour être titularisé. Afin de répondre aux besoins ainsi explicités et permettre le bon fonctionnement des services publics comme mentionné ci-dessous

SOUS-PRÉFECTURE - 9 0CT. 2019

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-Autorise, le Président à recruter un technicien,

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade,

-Autorise en conséquence le Président à signer le contrat de recrutement,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

-Autorise, le Président à solliciter les subventions pour cette activité.

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Valence en Poitou, le 04/10/2019 Le Président,

Philippe Bellin

